

LES PROPOSITIONS DE M. KISSINGER AU SUJET DE
L'EXPLOITATION MINIÈRE DES FONDS MARINS—LA RÉPONSE
DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aurais une brève question supplémentaire à l'intention du premier ministre. Lors de son intervention à la Conférence sur le droit de la mer, le 8 avril dernier, M. Kissinger a déclaré que si les fonds marins ne faisaient pas l'objet d'une entente internationale, les États-Unis pourraient, de leur propre initiative, entreprendre la prospection et l'exploitation minière de ses fonds. Il a cependant laissé entendre qu'il serait en faveur d'un contrôle international partiel exercé par un organisme représentatif des intérêts des États producteurs et consommateurs les plus intéressés à l'exploitation minière des fonds marins. Le Canada entre nettement dans cette catégorie. Il a également déclaré que les États-Unis seraient d'accord pour accepter une limitation temporaire pour une période déterminée seulement sur l'extraction minière liée à la croissance prévue du marché mondial du nickel. Au terme de cette période, l'extraction devrait être régie par les conditions globales du marché.

Le premier ministre peut-il dire quelle a été la réponse du Canada aux propositions de M. Kissinger.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais m'en informer, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ DE LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE
SUR LA DÉLIMITATION DES FRONTIÈRES DU FOND DE LA MER

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire porte sur le même sujet et s'adresse aussi au premier ministre. Étant donné l'échec de la Conférence sur le droit de la mer, ou de la session d'hier, et étant donné que le droit international actuel est fondé sur la proposition faite par le Canada en 1958, selon laquelle le territoire situé au fond de la mer appartient à l'État riverain, le premier ministre envisage-t-il maintenant, comme le Canada avait proposé ce principe en 1958, de prendre l'initiative de convoquer une conférence des nations du Pacifique Nord et de l'Atlantique Nord en vue de délimiter les frontières du fond de la mer dans ces deux océans?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui reviendra bientôt de la Conférence du droit de la mer, trouvera ces suggestions fort intéressantes.

LE RANG DE PRIORITÉ DES NÉGOCIATIONS
CANADO-AMÉRICAINES SUR LA PROLONGATION DE LA
FRONTIÈRE JUSQU'À 200 MILLES EN MER

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il dire si le gouvernement canadien a accordé une très grande priorité aux négociations canado-américaines sur les frontières entre nos deux pays, sur les côtes ouest, nord et est, jusqu'à la limite des 200 milles. Il s'agit de questions extrêmement importantes et je me demande si le premier ministre se rend vraiment compte de l'importance capitale de ces négociations et s'il peut nous dire quand elles seront entamées.

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu le ministre d'État (Pêches) répondre à une question analogue il y a quelques jours. Je suis d'accord que, étant donné les résultats de la Conférence du droit de la mer, c'est devenu plus urgent. Je suis certain qu'on accorde à cette question une très grande importance.

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

ON DEMANDE COMMENT SONT DÉPENSÉES LES SUBVENTIONS
ACCORDÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Au sujet du bilinguisme dans l'enseignement, l'honorable ministre pourrait-il indiquer à la Chambre de quelle façon l'argent du gouvernement fédéral, destiné à l'enseignement bilingue, est réparti entre les provinces? Peut-il également donner des garanties que ces fonds sont effectivement consacrés aux programmes provinciaux d'enseignement bilingue?

[Traduction]

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur, je serais heureux de le faire. Pour la province qui intéresse le député, je pense, il s'agit en gros de 8.9 millions de dollars par an. Quant à dire exactement comment cet argent est dépensé, il faudrait que je donne une réponse plus précise, tantôt probablement.

* * *

LA CONSTITUTION DU CANADA

LA PROTECTION DU DROIT DES PROVINCES DE S'OPPOSER
AUX MODIFICATIONS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je sais qu'il était occupé hier à discuter avec les premiers ministres provinciaux du problème de l'énergie; mais en ce qui a trait à la constitution, est-on parvenu à s'entendre? Deuxièmement, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre, et surtout aux petites provinces—mes propos sont peut-être quelque peu intéressés en ce qui concerne l'Ouest—qu'indépendamment des critères qui serviront à modifier la constitution, des mécanismes seront prévus pour protéger les petites provinces, et que le Québec et l'Ontario ne seront pas les seules provinces à avoir le droit d'opposer leur veto aux modifications, une fois la constitution rapatriée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question, les premiers ministres m'ont dit qu'ils réuniront, d'ici à deux semaines, leurs ministres à ce sujet, et qu'ils seraient en mesure de me faire part du succès ou de l'échec de cette réunion lors de la rencontre des premiers ministres qui se tiendra le 14 juin.

Quant à la deuxième partie de la question, si le député veut parler de la lettre que j'ai déposée à la Chambre il y a un mois environ et qui s'adressait à tous les premiers ministres, il constatera que les diverses options permettant aux provinces de l'Ouest d'opposer leur veto aux modifications apportées à la constitution si elles le désirent.